



Institut suisse de droit comparé  
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung  
Istituto svizzero di diritto comparato  
Swiss Institute of Comparative Law

# Rapport annuel 2021



## Un mot d'introduction

Le présent rapport a pour objet le compte rendu des activités de l'Institut de l'année 2021. Du point de vue du Conseil de l'Institut, je voudrais mettre en exergue deux éléments qui ont marqué l'année : la mise en œuvre des buts stratégiques du Conseil fédéral pour les années 2021-2023 et, plus brièvement, la réorganisation d'une partie des structures de travail du personnel.

Pour mettre en œuvre les nouveaux buts stratégiques du Conseil fédéral, le Conseil de l'Institut a adopté en début d'année un plan d'action. Ce plan précise les domaines de recherche de l'ISDC et définit les domaines dans lesquels celui-ci est appelé à rendre des avis de droit en droit comparé et en droit international et à donner des renseignements sur le droit étranger. Il établit également un certain nombre de lignes directrices pour l'organisation de l'Institut en général et le fonctionnement de la bibliothèque en particulier. Il entend aussi donner suite à l'exigence de haute qualité que le Conseil fédéral attend des travaux de l'Institut. Pour la bibliothèque, le plan entend assurer un soutien efficace aux étudiants et aux chercheurs suisses et étrangers ainsi que la visibilité des prestations fournies.

Dans son plan d'action, le Conseil de l'Institut relève ainsi que la qualité de la recherche impose des choix. Il attend de l'Institut que celui-ci laisse de côté dans ses activités des domaines juridiques impliquant des connaissances particulièrement spécialisées. Pour ce qui est des avis de droit, le Conseil entend que l'Institut s'efforce de donner des avis avant tout dans ses domaines de recherche. Il ne devra pas pour autant négliger ceux qui font l'objet de la demande traditionnelle, comme c'est le cas du droit de la famille ou des successions ou de certains aspects du droit pénal. Fidèle à sa mission de service public, l'Institut s'efforcera au demeurant d'identifier des sources alternatives d'information lorsqu'il n'est lui-même pas en mesure de traiter une demande.

Le Conseil de l'Institut retient que le développement ciblé de la recherche, avec la documentation qui l'accompagne (art. 2 LISDC), doit permettre d'améliorer la qua-

lité des services de l'Institut. A cette fin, le Conseil a décidé d'axer la recherche dans trois domaines principaux : le droit international privé, la méthode en droit comparé et le droit international économique. Le premier domaine de recherche est celui dans lequel l'Institut doit continuer d'exceller ; son importance pratique le justifie clairement. Le deuxième répond à un besoin essentiel d'approfondir l'analyse comparative et les méthodes que celle-ci suppose ; sans réflexion en cette matière, cette analyse ne saurait livrer les promesses qu'on attend d'elle. Enfin, le troisième domaine doit permettre de relever les nombreux défis qui ont vu le jour au cours de ces dernières années. Ce domaine a fait déjà fait l'objet de demandes d'avis et on voit que d'autres suivront. En tout état de cause, des publications académiques doivent se faire indépendamment de ces demandes.

Pour ce qui est de la réorganisation d'une partie des structures de travail, le Conseil de l'Institut a donné suite aux réflexions que la Direction a menées dès le début de l'été 2021. Au terme de celles-ci, la Direction a estimé qu'une partie des structures en place compromettaient la gestion efficace de l'Institut et la bonne conduite du personnel. Liées à ces difficultés, la Direction a détecté un problème de communication. Afin d'y remédier, elle a décidé d'éliminer des hiérarchies superflues et de renforcer la qualité de la communication dans la conduite du personnel.

Le Conseil salue ces mesures. Il est de l'avis que celles-ci devraient renforcer l'efficacité du travail et éviter les tensions qui avaient vu le jour depuis un certain temps à l'Institut.

Au nom du Conseil, je voudrais ici saluer les efforts de la Direction et remercier le personnel de sa peine. La pandémie qui s'est poursuivie en 2021 a exacerbé une partie des difficultés. Je souhaite rendre hommage au travail magnifique que l'Institut a accompli malgré elles.

Franz Werro  
Président du Conseil de l'Institut suisse de droit comparé

# L'essentiel en bref

Après d'intenses discussions, le Conseil de l'institut a adopté début février 2021 un plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Pour des raisons d'assurance qualité et d'augmentation de l'efficacité, ce plan prévoit un recentrage thématique des différentes activités de l'institut. Dans le domaine de direction juridique et scientifique, il en résulte une priorité accordée aux prestations légales ainsi qu'une plus forte pondération de l'activité de recherche. En ce qui concerne la bibliothèque, il s'agit de mettre en place une nouvelle politique d'acquisition ainsi que les processus qui y sont liés, afin de garantir l'accès au droit étranger, en particulier dans les domaines de compétences clés.

Malgré une situation épidémiologique toujours difficile, l'Institut suisse de droit comparé a connu une année active. En application du plan d'action du Conseil de l'Institut et sur la base des premières expériences avec la loi ISDC modifiée, la direction a pris différentes décisions opérationnelles et personnelles.

D'un point de vue opérationnel, le domaine de direction juridique et scientifique a d'une part adapté le traitement des demandes d'expertise à la focalisation thématique définie par le Conseil de l'Institut et a redéfini les processus en fonction des nouvelles exigences en matière de traitement des demandes commerciales, c'est-à-dire des demandes émanant du secteur privé. D'autre part, dans le but de promouvoir la recherche, les processus ont également été redéfinis dans ce domaine afin de soutenir l'activité de publication individuelle. L'activité scientifique de l'institut se reflète en premier lieu dans les différentes publications et projets de publication ainsi que dans les différentes manifestations organisées en ligne. Ces dernières ont bénéficié de l'expérience acquise l'année précédente.

La nomination d'une nouvelle directrice de la bibliothèque a été particulièrement importante pour la bibliothèque. Pour le reste, l'activité de la bibliothèque a été marquée par le nouveau réseau de bibliothèques suisse swisscovery, introduit en décembre 2020, et aux nouveaux processus et systèmes qui y sont liés. Même s'il reste encore beaucoup à définir dans le cadre des nouvelles possibilités offertes par ce système et du plan de mesures adopté par le Conseil de l'Institut, l'entrée dans le nouveau système a été pleinement réussie.

D'une manière générale, la direction a pris des mesures en concertation avec le Conseil de l'institut afin d'améliorer la gestion et la cohésion de l'institut. Outre une réorganisation visant à aplanir les hiérarchies et à simplifier les voies de communication, des principes ont été adoptés pour améliorer la communication bilatérale et institutionnelle. En outre, le soutien a été renforcé : les finances et les ressources humaines sont désormais gérées par des personnes présentes sur place et les services correspondants ne sont plus achetés auprès de l'administration fédérale.

## Dessiner la voie : le Conseil de l'institut

Le Conseil de l'institut est l'organe de direction suprême de l'ISDC. Il planifie et arrête dans les grandes lignes l'activité de l'institut. Le Conseil arrête en particulier le programme de recherche et de travail de l'institut, ainsi que la politique d'acquisition de la bibliothèque. Il exerce la surveillance sur la direction et prend toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de l'institut et prévenir les conflits d'intérêts.

### Orientation stratégique

Le Conseil de l'institut définit, en étroite collaboration avec la direction, l'orientation de l'ISDC, en se fondant sur les objectifs stratégiques fixés pour celui-ci par le Conseil fédéral. L'institut doit ainsi être reconnu, en Suisse et à l'étranger, comme un pôle d'excellence scientifique en matière de recherche et de documentation dans les domaines du droit comparé, du droit international et du droit étranger. Grâce notamment à sa bibliothèque, l'institut doit offrir un cadre attrayant aux chercheurs de Suisse et du monde entier.

Le Conseil de l'institut rend compte chaque année au Conseil fédéral de la réalisation des objectifs stratégiques.

### Composition et nomination du Conseil de l'institut

Le Conseil de l'institut est composé de neuf membres au maximum, représentant notamment la formation et la recherche, les autorités judiciaires et l'administration fédérale. Un membre représente le canton de Vaud, où l'institut a son siège. Les membres sont nommés par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans.

Pour la période actuelle qui court de 2020 à 2023, le Conseil fédéral a nommé sept membres :

- Prof. Dr. Franz Werro, Université de Fribourg (président)
- Dr. Florence Aubry Girardin, Juge fédérale du Tribunal fédéral, Lausanne
- Prof. Dr. Andrea Bonomi, Université de Lausanne
- Dominique Brown-Berset, avocate Brown&Page, Genève
- Dr. Martin Good, consultant indépendant et prestataire de services pour les bibliothèques
- Prof. Dr. Markus Schefer, Université de Bâle
- Dr. Konrad Sahlfeld, Conseiller au Secrétariat général du DFJP (depuis avril 2021 en remplacement de Dr. Daniel Wüger, Secrétariat général du DFJP)

### Liens d'intérêts

Les membres du Conseil de l'institut signalent immédiatement à celui-ci et au département toute modification concernant leurs liens d'intérêts. Le Conseil de l'institut en informe le Conseil fédéral dans son rapport annuel.

Les membres suivants ont signalé des changements concernant leurs liens d'intérêts : Martin Good, conseiller et prestataire indépendant fait partie du Conseil de fondation de RERO+. La juge fédérale Florence Aubry Girardin préside le conseil de la Fondation Professeur Walther Hug et le Professeur Markus Schefer est président de Transparency International Suisse.

## Conduire l'ISDC : la direction

La direction est l'organe exécutif de l'institut. Elle dirige les affaires, représente l'institut vis-à-vis de l'extérieur et prépare les décisions du Conseil de l'institut. Elle fait rapport au moins une fois par an au conseil et l'informe immédiatement de tout événement particulier.

Selon la loi, la direction se compose du directeur ou de la directrice et de deux directeurs ou directrices adjoints au maximum. Actuellement, la Direction est composée des membres suivants:

- Prof. Dr. Christina Schmid, directrice
- Dr. Lukas Heckendorn Urscheler, vice-directeur et directeur adjoint
- PD Dr. Krista Nadakavukaren Schefer, vice-directrice

Les membres de la direction sont engagés par le Conseil de l'institut. La conclusion, la modification et la résiliation des rapports de travail des employés de l'ISDC relèvent de la compétence de la direction.



# Avis de droit et études

L'ISDC fournit des renseignements sur le droit étranger et international. Il s'agit d'une part d'expertises dans le cadre de l'application du droit étranger, qui sont en premier lieu fournies aux tribunaux ou aux autorités de poursuite pénale. D'autre part, l'ISDC réalise également des études comparatives, notamment pour l'administration fédérale. Ces dernières permettent, lors de travaux législatifs, de profiter d'expériences faites par d'autres pays. L'ISDC ne rend cependant pas d'avis concernant le droit suisse.

L'efficacité et la qualité sont les principaux critères de réussite de l'activité de l'institut. L'ISDC doit garantir que les expertises sont adaptées aux besoins et contiennent une présentation correcte, objective et neutre de la situation juridique. Parallèlement, les clients doivent recevoir les informations le plus rapidement possible.

## Plan d'action

Afin d'atteindre l'efficacité et la qualité, le Conseil de l'institut a décidé, dans son plan de mesures, de concentrer le travail d'expertise. Outre les domaines de recherche, les expertises seront principalement réalisées en droit de la famille et en droit des successions, deux domaines dans lesquels l'institut a une longue expérience, notamment en raison du nombre de demandes. En droit administratif et dans le cadre de restructurations transfrontalières de sociétés, il s'agit de poursuivre les prestations fournies jusqu'à présent. En ce qui concerne le droit pénal, les renseignements se limitent en premier lieu aux questions de double incrimination qui sont fréquentes dans la pratique. Par ailleurs, le plan de mesures mis en place élargit les domaines dans lesquels aucun renseignement n'est en principe fourni.

Outre la focalisation thématique, le plan de mesures prévoit également de privilégier les tâches légales au détriment des prestations de service commerciales qui sont seulement fournies à titre subsidiaire.

## Mise en œuvre

En 2021, l'institut a reçu un total de 203 demandes d'avis juridiques, retrouvant ainsi le niveau d'avant la pandémie. Près des trois quarts des demandes proviennent du secteur privé, dont environ la moitié (37% de toutes les demandes) concernent des restructurations transfrontalières de sociétés.

A la fin de l'année, 60% des demandes d'expertise de la Confédération avaient été confirmées (17 sur 28), près de 30% des demandes des cantons (8 sur 28) et près de 35% des demandes commerciales (38 sur 111). Toutefois, il faut s'attendre à de nouvelles confirmations dans les premières semaines de la nouvelle année. En ce qui concerne une majorité de demandes d'expertise qui n'ont pas été confirmées, les clients ont d'ores et déjà reçu des informations préliminaires sur le droit étranger.

Par rapport aux années précédentes, le nombre de demandes émanant des tribunaux de la Confédération a notamment augmenté. Plusieurs de ces demandes concernaient des procédures liées au blanchiment d'argent, pour lesquelles des informations sur les règles de prescription, les droits de recouvrement et les antécédents selon le droit étranger étaient nécessaires. Il s'agit donc d'une constellation particulière de double incrimination. Du côté des cantons, plus de la moitié des demandes d'expertise confirmées concer-

**L'institut a reçu un total de 203 demandes d'avis juridiques**

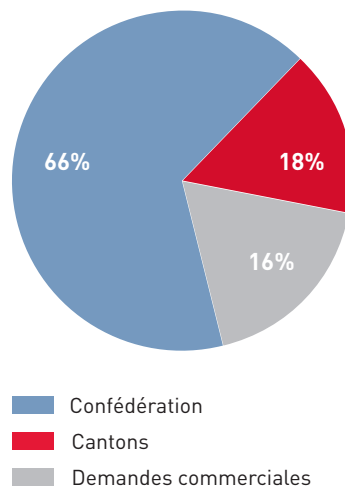
naient des questions de droit de la famille et de droit des successions. Les autres expertises pour les autorités cantonales ont été établies principalement sur des questions de double incrimination.

### Charge de travail

Près de 75% de la charge de travail de l'ISDC pour le traitement des demandes d'expertise et l'établissement de celles-ci concerne des prestations légales en faveur d'institutions de droit public. La majeure partie (66%) a bénéficié à des institutions fédérales (administration fédérale, tribunaux fédéraux et autorités de poursuite pénale).

L'augmentation de la part des prestations légales est conforme au plan de mesures adopté par le conseil de l'institut en 2021.

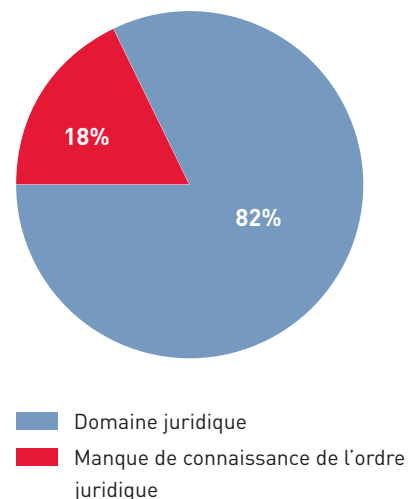
### Répartition de la charge



### Mise en œuvre du plan d'action

Conformément au plan de mesures, dans près d'un tiers des demandes (69), les clients ont été informés que l'expertise ne pouvait pas être réalisée. Dans plus de la moitié de ces cas (35, dont 11 adressées à des autorités cantonales et 8 à des autorités fédérales), l'absence de connaissances spécialisées dans le domaine juridique concerné, c'est-à-dire la focalisation thématique, a été déterminante. Par ailleurs, dans un tiers des cas, la demande n'a pas pu être traitée par manque de connaissances du système juridique concerné ou parce qu'elle concernait le droit suisse (20, dont 5 demandes émanant des pouvoirs publics). Les autres réponses négatives étaient dues à un manque de ressources ou à d'autres raisons, notamment lorsque d'autres types de services (par exemple un conseil concret par un avocat sur place) répondaient mieux aux besoins de la clientèle.

### Motivation pour décliner des demandes des clients publics

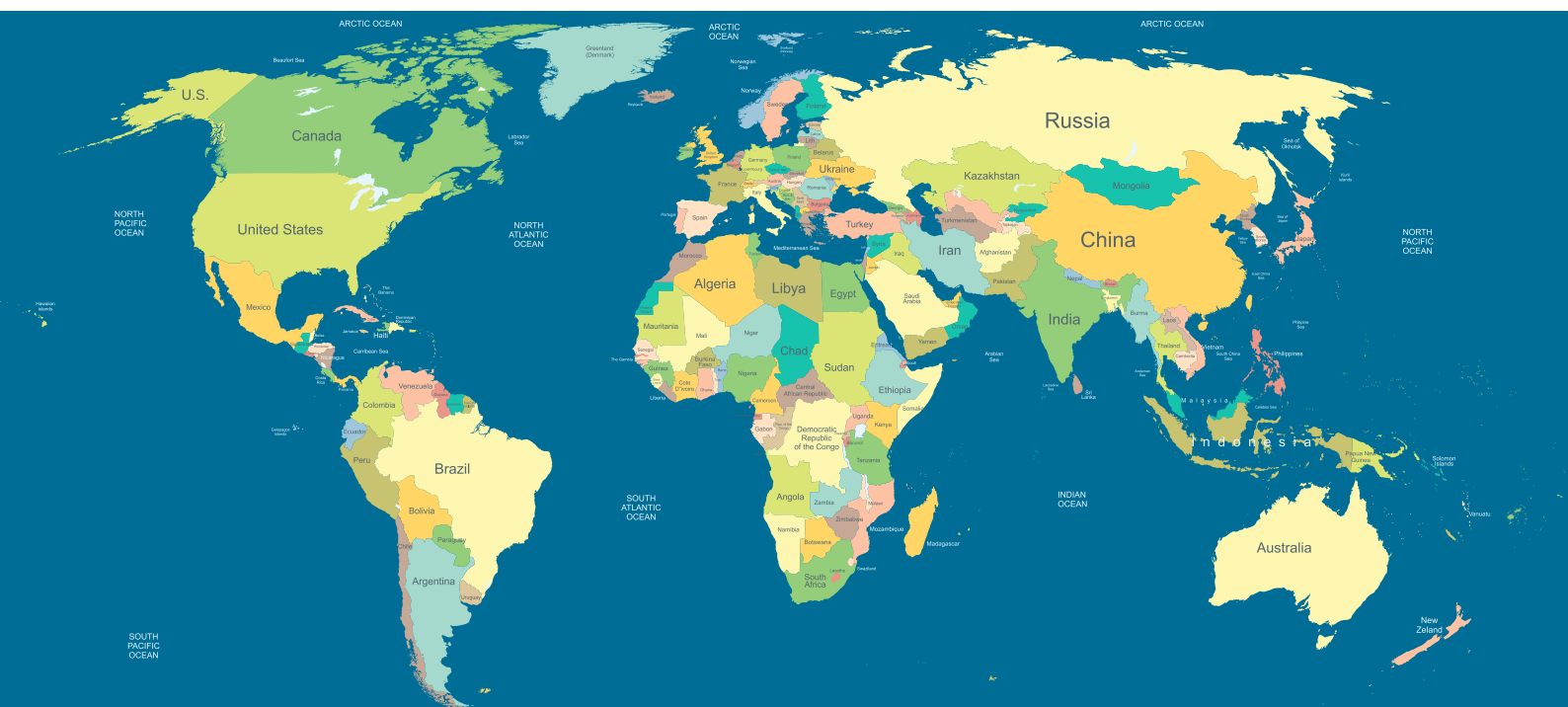


### Polyvalence géographique

Au total, en 2021 l'ISDC a reçu des demandes concernant 79 ordres juridiques étrangers différents. Les demandes de l'administration fédérale concernaient en premier lieu les ordres juridiques européens, étant donné que ceux-ci sont particulièrement pris en compte dans le cadre des travaux législatifs. Dans le cadre de l'application du droit, l'ISDC a également reçu des demandes de la Confédération et des cantons concernant différents ordres juridiques d'Asie (Indonésie, Thaïlande), d'Afrique (Érythrée, Cameroun, Afrique du Sud), du Moyen-Orient (Égypte, Arabie saoudite, Iran) ou du continent américain (Brésil, États-Unis).

Les demandes de la clientèle privée ont été encore plus variées. Les demandes dans le cadre de restructurations transfrontalières de sociétés ont concerné 28 systèmes juridiques différents, dont près d'un quart concernait le Luxembourg et près d'un sixième le Liechtenstein. En outre, plusieurs demandes ont concerné les Îles Vierges britanniques, les États-Unis, Chypre et l'Espagne.

**L'Institut a reçu des  
demandes concernant  
79 ordres juridiques  
étrangers différents**





## Études comparatives pour l'administration fédérale

La majorité des études comparatives sont rédigées pour l'administration fédérale, où elles nourrissent les travaux législatifs ou le traitement des interventions parlementaires. L'institut apporte ainsi une contribution importante au développement du droit en Suisse. Pour des raisons d'efficacité, les prestations fournies à l'administration fédérale ne sont pas facturées.

En 2021, le nombre de demandes de l'administration fédérale a augmenté par rapport à l'année précédente. Les demandes reçues reflètent différents thèmes d'actualité politique de ces dernières années. A une exception près (COVID), c'est l'actualité politique générale qui était au premier plan. La problématique du COVID a tout de même motivé une étude demandée par l'Office fédéral du logement sur le traitement (spécial) de la location de locaux commerciaux.

Plusieurs demandes de l'Office fédéral de la justice étaient directement ou indirectement liées à des questions de religion, et notamment au débat public sur la gestion de la radicalisation et des us et coutumes perçus comme religieux. Ces dernières concernent également le droit de la famille, un thème qui est au cœur du travail d'expertise de l'ISDC. Ainsi, dans la perspective de la révision des dispositions relatives au mariage des mineurs, l'Office fédéral de la justice a sollicité une étude visant à mettre en évidence les évolutions récentes dans différents ordres juridiques européens. D'autres demandes dans ce domaine se sont concentrées sur des aspects de droit administratif. Ainsi, il s'agissait d'expériences relatives aux interdictions de se dissimuler le visage

dans différents ordres juridiques, ceci en vue de la mise en œuvre de l'initiative populaire adoptée le 7 mars 2021. Une autre question concernait la prévention de la radicalisation. L'expertise s'est concentrée sur le contrôle étatique des imams et des mosquées, en lien avec un postulat de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats.

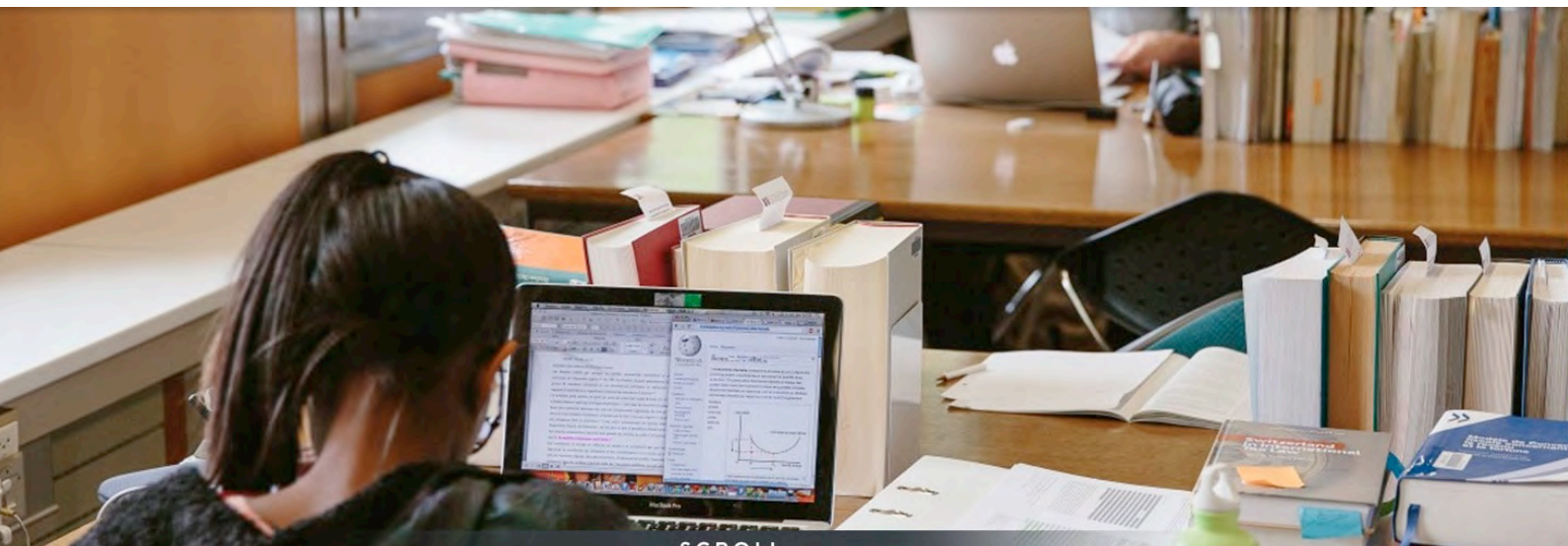
Une demande des Services du Parlement est liée à un débat politique plus ancien : la question de l'implication du Parlement dans les projets de soft law. Le rapport commandé par le Contrôle parlementaire de l'administration fédérale examine comment les parlements de différents Etats sont impliqués dans les développements du droit international.

Une question de l'OFAS était également liée à une intervention parlementaire. Il s'agissait des services de médiation pour enfants et d'institutions comparables chargées de la défense des droits de l'enfant. L'expertise a porté sur 6 ordres juridiques différents.

D'autres mandats de nature plutôt administrative sont liés à des développements techniques actuellement très discutés dans le domaine des transports. Ainsi, l'Office fédéral des routes (OFROU) a posé deux questions. L'une concernait des questions spéciales liées à la mobilité électronique (réglementation de l'admission de différentes catégories de vélos électriques), l'autre concernait les véhicules automatisés.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a également adressé plusieurs demandes à l'ISDC, qui a réalisé une étude de synthèse sur la confiscation en droit pénal de l'environnement et une autre sur l'importation de produits forestiers. Par ailleurs, l'ISDC a fourni des informations sur le reporting en droit de l'environnement.

Certaines demandes émanant de services fédéraux n'ont pas pu être traitées, car l'institut ne dispose que de peu de compétences en la matière, par exemple en droit médical, en droit des sociétés ou en droit des armes. L'ISDC a toutefois pu mettre à disposition des textes de loi pour une vue d'ensemble ou encore aider à la recherche d'autres sources.



# Recherche

Dans son plan de mesures pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques, le Conseil de l'institut a défini trois domaines thématiques sur lesquels les travaux de recherche devraient se concentrer : le droit international privé, la méthode du droit comparé et le droit international économique. L'institut a délibérément encouragé la recherche dans ces domaines prioritaires, tant par des projets de l'institut que par le soutien de projets de recherche individuels.

Conformément au plan de mesures, les trois domaines thématiques mentionnés ont été au premier plan des activités de recherche de l'Institut. En droit international privé, le *Yearbook of Private International Law* présente les résultats d'une partie importante des travaux de recherche. En ce qui concerne les méthodes du droit comparé, les travaux ont avancé sur une publication qui lance la discussion sur les méthodes du droit comparé des migrations et leur place dans le contexte des méthodes du droit comparé en général. La publication devrait paraître en tant que *Special Issue* d'une revue anglophone (*International Journal of Border and Migration Studies*) en 2022. La question de savoir comment les questions méthodologiques du droit comparé se posent dans les nouveaux domaines dynamiques du droit continuera à occuper l'institut. Le projet a été discuté en interne parallèlement à d'autres projets.

Les travaux de recherche en droit économique international se sont concentrés sur l'*Encyclopedia of International Economic Law*. La moitié des collaborateurs juridiques ont rédigé des contributions et les éditeurs ont commencé à travailler sur des rapports externes plus longs concernant les procédures législatives et d'application.

En dehors des trois thèmes de recherche mentionnés, l'Institut encourage également la recherche dans d'autres domaines. Selon le plan de mesures du Conseil de l'institut, le droit fiscal, le droit de la concurrence, le droit de la propriété intellectuelle,

le droit bancaire, le droit des assurances, y compris le droit de la sécurité sociale, ainsi que le droit de la migration sont toutefois exclus de l'activité de recherche. En revanche, dans les domaines où des expertises sont réalisées, la recherche est également sciemment encouragée. Ainsi, plusieurs collaborateurs ont rédigé des rapports nationaux en droit de la famille qui seront publiés dans des publications générales largement diffusées en français (*Jurisclasseur de droit comparé*) ou en anglais (*Yearbook of Islamic and Middle Eastern Law*). L'un des effets secondaires de ces publications est de renforcer la visibilité de l'Institut et de ses collaborateurs, ce qui correspond également à une exigence du plan de mesures de l'Institut.

La participation de l'Institut à la réédition d'une publication sur l'introduction à la méthode juridique (La recherche et la rédaction juridiques) a également contribué à la visibilité de l'Institut. Des juristes ont travaillé en étroite collaboration avec le personnel de la bibliothèque afin de fournir une vue d'ensemble actualisée des sources dans différents systèmes juridiques étrangers, dans le droit européen et dans le droit comparé.

La promotion de la recherche individuelle a été encouragée conformément à une nouvelle directive élaborée en 2021. Les différentes publications ainsi que les participations à des conférences sont détaillées dans les rubriques suivantes.

## Coopération avec d'autres institutions de recherche

L'Institut a une tradition de coopération avec des institutions et des réseaux renommés dans le domaine du droit comparé, ainsi qu'avec des acteurs suisses du droit comparé et international. La coopération avec les facultés de droit suisses ainsi qu'avec les différentes associations professionnelles en Suisse revêt une importance particulière.

En 2021, l'accent a été mis sur la collaboration avec les hautes écoles en Suisse et à l'étranger, notamment par l'organisation de manifestations (par exemple avec l'Université de Genève et l'Université de Bâle). Des intervenants issus non seulement du monde scientifique, mais aussi de l'administration et de la pratique ont été impliqués.

Alors que le colloque avec un nouveau réseau de droit comparé de la famille en Europe (FL-EUR) s'est concentré sur l'espace européen, le colloque de droit international privé a également permis d'approfondir les contacts avec différentes institutions de l'espace est-asiatique.

En 2021, différents contacts avec des institutions en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est ont également été évalués. L'accent est mis sur les réseaux internationaux, les institutions dont la qualité et la compétence sont avérées ainsi que les institutions comparables dans le domaine du droit comparé.



## Événements scientifiques



En raison de la pandémie, toutes les réunions de l'année 2021 ont été organisées en ligne. Ces manifestations ont suscité un grand intérêt et le nouveau format a permis de toucher un public national et international. Certaines conférences publiques ont certes été tenues en présence des participants, mais elles ont également été diffusées en ligne. Le succès de ces manifestations se reflète également dans le fait que le nombre de participants était très élevé, surtout en comparaison avec les manifestations en présentiel. Le nombre élevé de participants, dépassant parfois largement la centaine, témoigne d'une visibilité accrue.

Dans le domaine du droit international privé, l'Institut a organisé en mai 2021 un colloque international sur les développements du droit international privé en Asie de l'Est. La situation sanitaire ne permettant pas d'organiser une grande manifestation en présence de participants du monde entier, l'événement s'est déroulé en ligne sur deux jours. Le public d'environ 80 participants par jour ne s'est pas limité à la Suisse et à ses pays voisins, mais comprenait plusieurs personnes de Chine, du Japon, de Singapour et du Vietnam.

Une conférence a été organisée dans le domaine de la recherche en droit comparé avec une focalisation particulière sur l'expertise. En collaboration avec l'Université de Genève et un réseau de droit européen de la famille, le colloque a mis en lumière des questions relatives à la protection des adultes sous différentes perspectives (droit de la famille, droit comparé, droit international privé et droits des personnes handicapées). Outre ce colloque, d'autres manifestations plus modestes ont été consacrées à des thèmes de droit comparé, comme une invitation pour une conférence sur le droit de la paternité dans une perspective comparative ou une mani-

festation sur les questions d'enseignement en droit comparé avec un accent particulier sur l'Amérique latine. Cette dernière manifestation a été organisée en collaboration avec l'association des anciens élèves.

Un symposium sur le droit transnational dans le droit des investissements, organisé en collaboration avec l'American University Washington College of Law, a été la principale manifestation dans le domaine du droit international économique. En outre, les chefs de projet de l'Encyclopedia of International Economic Law ont tenu une série d'ateliers sur la mise en œuvre nationale du droit international économique avec des auteurs du monde entier. Quatre réunions régionales (Europe ; Asie de l'Est et Australie/NZ ; Afrique, Asie centrale et Moyen-Orient ; Amérique du Nord et du Sud) ont favorisé les échanges entre les auteurs et permis d'affiner les structures des rapports. D'autres ateliers se sont concentrés sur les Etats membres de l'UE et l'UE ou sur des thèmes spécifiques (investissements; commerce et structures constitutionnelles; régulation financière et intelligence artificielle).

Enfin, le cycle de conférences mis sur pied en collaboration avec l'association des anciens élèves a permis de se concentrer sur des thèmes géographiques. En effet, plusieurs collaborateurs actuels ont cherché volontairement à entrer en contact avec d'anciens élèves de l'institut. Il en a résulté des manifestations sur les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni après le Brexit, ou le cadre juridique et le débat sur les restrictions COVID en Europe de l'Est.

Les informations détaillées sur les manifestations sont disponibles sur le site Internet de l'institut, en partie avec les enregistrements des exposés.

## Publications

### Yearbook of Private

International Law

Volume XXII – 2020/2021

Andrea Bonomi, Gian Paolo Romano,  
Ilaria Pretelli (éd.)

Le Yearbook of Private International Law donne un aperçu complet des développements en droit international privé (DIP). Depuis 2021, Ilaria Pretelli, qui participe depuis de nombreuses années au Yearbook, compte désormais parmi les éditeurs.

Le 22e volume contient, outre des rapports sur les derniers développements en droit national, des contributions sur les différents défis liés à la mobilité, sur la nouvelle version du règlement Bruxelles IIa ainsi que sur les effets d'Internet sur le droit international privé.

### ISDC's Letter

En 2021, l'ISDC's Letter a été publiée dans un nouveau format. Cette nouvelle formule permet de mieux cibler le public, à savoir les personnes intéressées par l'Institut.

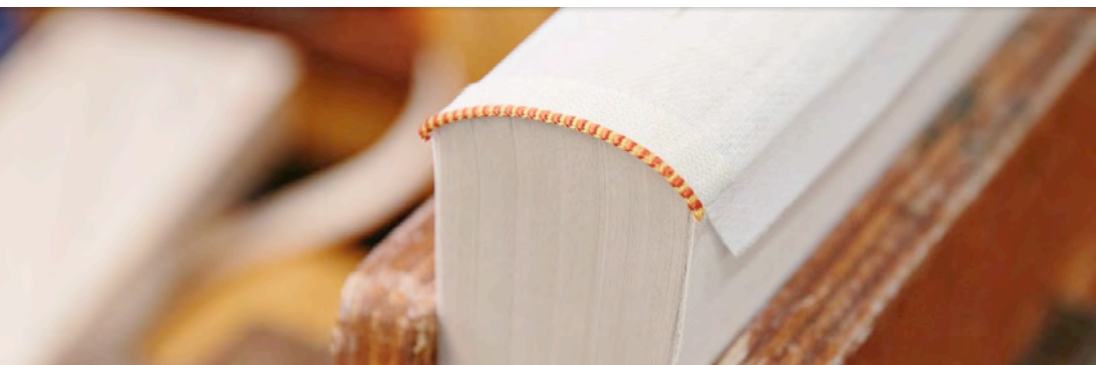
Elle contient des informations sur l'ISDC et sa bibliothèque ainsi que sur les prochains événements. Un accent particulier est mis sur les personnes travaillant à l'ISDC, comme les boursiers, mais aussi sur les différents projets de l'institut.

Le nouveau format permet également de publier, si nécessaire, des numéros spéciaux thématiques, ce qui constitue un format de publication attrayant, notamment à l'issue des conférences.

### EU News Click & Read

Cette lettre d'information mensuelle, en anglais et en français, contient une sélection des documents officiels de l'Union européenne. Le choix effectué est destiné à intéresser un public suisse. À ce titre, elle s'adresse notamment aux hautes écoles, aux administrations fédérales et cantonales, aux praticiens du droit et aux milieux économiques.

En 2021, onze numéros de EU News Click & Read ont été publiés.



## Activités scientifiques de nos collaborateurs

Les collaborateurs de l'ISDC ont des activités scientifiques à différents niveaux. Ainsi, certaines connaissances sont publiées dans le cadre de travaux d'expertise, tandis que d'autres travaux de recherche autonomes donnent lieu à des exposés et à des publications. L'ISDC encourage en particulier les travaux en rapport avec des domaines prioritaires ou avec des domaines clés de l'expertise.

Les collaborateurs de l'institut ont été actifs dans un grand nombre de domaines, à savoir le droit privé international (Karim El Chazli, Ilaria Pretelli), le droit comparé (Lukas Heckendorn Urscheler, Carole Viennet) et le droit international économique (Krista Nadakavukaren, Rodrigo Polanco Lazo). Le thème du droit de la famille, traditionnellement cultivé à l'ISDC, a également été traité (Karim El Chazli, Lukas Heckendorn Urscheler, Ilaria Pretelli). Des publications ont également été faites dans des domaines plus récents comme le droit des nouvelles technologies (Anne-Grace Kleczewski, Henrik Westermarck), le droit médical (Inesa Fausch) ainsi que sur des thèmes actuels du droit du travail (John Curran). Ces travaux se sont parfois appuyés sur des expertises, comme par exemple la publication commune d'Henrik Westermarck et de Joël d'Andres, un ancien collaborateur, dans la Jusletter.

Enfin, Karen Topaz Druckman (qui a pris sa retraite en mars 2021), Karim El Chazli, Inesa Fausch, Lukas Heckendorn Urscheler, Krista Nadakavukaren, Rodrigo Polanco Lazo et Carole Viennet ont effectué des missions d'enseignement en Suisse et à l'étranger.

Des informations plus détaillées sur les publications et les activités de conférence et d'enseignement des collaborateurs sont disponibles sur le site Internet de l'institut ([www.isdc.ch](http://www.isdc.ch)).

Bien qu'une grande partie de ces travaux soit effectué en dehors des heures de travail de l'Institut, ils représentent une plus-value importante pour l'institut et soulignent notamment son importance en tant que centre de recherche.

# Soutien à la recherche

Depuis 1982, l'ISDC offre aux étudiants et aux chercheurs un centre de recherche doté d'une vaste bibliothèque de droit étranger et international. L'institut accorde par ailleurs chaque année un certain nombre de bourses et apporte son soutien administratif et spécialisé aux chercheurs et aux étudiants. Il organise régulièrement des colloques, des exercices et des séminaires, propose des formats d'introduction à la recherche en droit comparé pour des groupes d'étudiants et accueille des délégations s'intéressant aux activités de l'institut.

## Welcome Center

Le Welcome Center assiste les chercheurs étrangers pour l'organisation de leur séjour à l'institut. Il gère la réservation des places à la bibliothèque et fournit des informations aux chercheurs selon leurs besoins.

Les nouveaux arrivés reçoivent des informations utiles sur l'institut et le campus universitaire, ainsi que sur les aspects administratifs concernant le séjour en Suisse. Le Welcome Center aide les boursiers à trouver un logement pour la durée de leur séjour et les assiste pour d'éventuelles questions relatives au droit de séjour en Suisse.

En 2021, le Welcome Center a accueilli 51 chercheurs. La bibliothèque de l'ISDC ayant été partiellement fermée en raison de la pandémie, ce chiffre était bien inférieur à celui des années précédentes. De nombreux chercheurs étrangers ont annulé leur séjour pour la même raison.

## Bibliothèque

Le service de référence de la bibliothèque dispose d'un programme à la carte pour la présentation des collections de la bibliothèque ainsi que pour ses services au public. Cela se concrétise sous forme de visites de groupe ou individuels. Les publics accueillis en 2021 venaient principalement des universités suisses, mais également de France et de Tchéquie : des étudiants en voie Bachelor ou Master, des participants de programmes LLM et Moot Court, ainsi que des chercheurs.

Les deux domaines de direction ont préparé conjointement la majorité des visites. En début d'année 2021, elles ont eu lieu en ligne. Puis au fil des mois, elles ont évolué vers un format hybride pour finir en présentiel uniquement.



### Formation doctorale

L'institut est particulièrement actif dans la formation doctorale. La manifestation organisée dans le cadre du programme doctoral en droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), dont l'institut est membre associé, a toutefois été abandonnée en 2021 en raison de la pandémie. L'expérience a montré qu'une organisation annuelle n'est pas nécessaire.

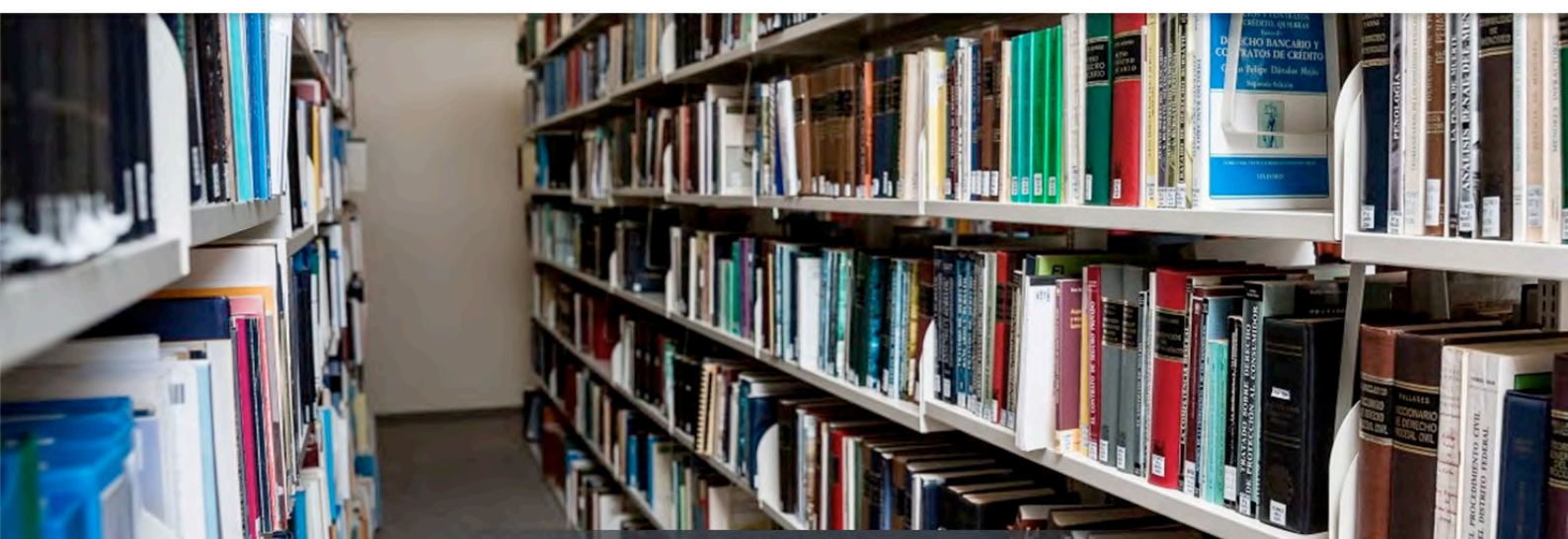
L'objectif du programme doctoral de la CUSO est d'améliorer les conditions de travail des thèses en favorisant les contacts entre les chercheurs dans un environnement de recherche stimulant.

### Bourses d'études

L'ISDC octroie chaque année plusieurs bourses van Calker afin de permettre à des chercheurs suisses et étrangers d'effectuer à l'institut des travaux scientifiques dans le domaine du droit comparé, ainsi que du droit étranger et international.

Ces bourses sont accordées de préférence à des candidats qui n'ont encore jamais eu l'occasion d'entreprendre des recherches hors de leur pays d'origine, ou qui entament une carrière académique. Dans ce cadre, au niveau international, les bourses visent en priorité des travaux de recherche sur certaines thématiques traitées à l'institut. Au niveau suisse sont soutenues des recherches en droit comparé et droit international en général.

3 boursiers van Calker ont bénéficié d'un séjour à l'ISDC pour l'année 2021. En 2021, les boursiers venaient du Brésil, de France et du Soudan, couvrant ainsi une grande variété de systèmes juridiques différents. Cependant, cinq boursiers n'ont pas pu effectuer leur séjour en raison de restrictions de voyage. L'institut a proposé à ces chercheurs de rattraper leur séjour en 2022. Enfin, une boursière géorgienne financée par l'ISDC a également séjourné à l'Institut.



# Bibliothèque

Le 1er janvier 2021, le « **code d'éthique pour les bibliothécaires et les professionnelles de l'information suisses** » est entré en vigueur. Cette date correspond également au premier jour des deux mois de fermeture de la bibliothèque imposée par la situation sanitaire. Se posait alors la question de comment garantir l'« accès à l'information » énoncé au premier point de ce document phare. Les accès à distance à la documentation en format numérique ne nous permettant pas à eux seuls de le faire, un service de prêt et copies à emporter a été mis sur pied pour le temps de la fermeture. Ainsi, pour la première fois de son histoire, la bibliothèque de l'ISDC a pratiqué le prêt direct à domicile. Cette expérience positive va nous permettre de repenser l'usage de nos collections dans les années à venir.

Au premier semestre de l'année 2021, les bibliothécaires ont commencé un travail de réflexion sur les besoins de la bibliothèque pour son développement et leurs adéquations avec le « plan d'action du Conseil de l'Institut ». Mené en plusieurs temps – entretiens individuels et séances de travail avec l'entier du groupe – ce travail d'intelligence collective a permis de mettre en lumière des besoins tels que le partage de connaissances, le travail collaboratif avec les juristes sur les collections, le développement de nouvelles prestations au public, ainsi que le renforcement de l'équipe. Un certain nombre de concrétisations de ces réflexions ont eu lieu dès le printemps 2021. Ainsi, plusieurs bibliothécaires ont participé avec des juristes à la huitième édition de l'ouvrage « La recherche et la rédaction juridiques / Pierre Tercier, Christian Roten ». La Direction a validé la mise au concours de deux postes, l'un pour renforcer les services au public, l'autre pour le développement et la gestion des res-

sources électroniques. Les équipes des deux domaines de direction ont travaillé conjointement sur la mise à jour de trois collections nationales ainsi que la révision du portefeuille des bases de données.

Animé par l'esprit du code de déontologie auquel nous adhérons, le personnel de l'Institut a œuvré à garder la bibliothèque ouverte de mars à décembre sans restriction d'horaires. Une gageure au regard des mesures sanitaires à respecter.

## **L'ISDC gère la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice**

Pour l'heure, la collaboration entre les deux bibliothèques continue sur la base de la convention établie en 2010.

Les échanges entre les deux institutions se sont concentrés en particulier sur les procédés d'acquisition et les services au public. La configuration commune des outils de travail nécessite un dialogue accru et régulier qui permette de s'accorder sur des processus applicables tant à l'ISDC qu'à l'OFJ. Il en résulte une meilleure connaissance par les professionnels des besoins des publics des deux bibliothèques.

## **Abonnements:**

**158 collections monographiques et suites**

**133 mises à jour**

**825 périodiques, print et print+**

**132 bases de données**

## Les collections

Le développement des collections a été amorcé par le plan d'action du Conseil de l'Institut pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques défini en février 2021. Ce document de référence formalise les modalités du développement des collections, définit de manière globale les différents domaines de recherche privilégiés et énonce les priorités et les restrictions d'acquisition.

Au cours de cette année, l'accent a été mis sur une importante actualisation de trois collections des pays scandinaves, le Danemark, la Suède et la Norvège. Une mise à jour axée sur des domaines de droit majeurs comme le droit pénal, le droit des successions et le droit des contrats, répondant ainsi au plan d'action du Conseil de l'Institut.

L'accroissement des collections a été caractérisé par la mise en pratique de la politique du plan d'action du Conseil pour renforcer prioritairement les domaines de recherche de l'Institut. Une mise à jour ciblée d'un nombre total de 1692 de nouvelles acquisitions (dont 197 représentants des dons) par rapport aux dernières années qui furent marquées par de nombreux dons, des commandes régulières ainsi que par le traitement rétrospectif de documents en attente.

Cet enrichissement modéré est en partie imputable également à la migration vers Swiss Library Service Platform (SLSP) et vers la plateforme nationale de bibliothèques swisscovery dont la formation et les nouvelles procédures de travail du nouvel outil ont passablement augmenté, entre autres, le temps de traitement et le processus de catalogage.

Il s'ensuit également que les choix d'acquisition étant orientés principalement au regard des domaines de recherche de l'Institut, une sélection restrictive en termes d'accroissement a été sensiblement bâtie et a constitué un facteur de baisse du volume d'acquisition, notamment par le ciblage des domaines de recherche de l'ISDC et l'exclusion ipso facto de certains domaines d'achat mais aussi par une production éditoriale peu étoffée dans les domaines privilégiés par l'Institut.

La croissance s'est principalement effectuée en droit constitutionnel et droit administratif (33 % soit 482 documents), en droit privé (23% – 344 documents), et dans la catégorie des généralités du droit, constitué majoritairement par notre collection des « Mélanges » et de « Droit comparé » (13% – 188 documents).

Une opération de désherbage a été menée sur la collection « chinoise » et celle de l'« Europe de l'Est ». Cette évaluation rétrospective, effectuée sur des segments de collection, découle d'une analyse fine réalisée sur la base de critères à la fois pratiques et intellectuels en vue de valoriser le fonds documentaire et maintenir sa cohérence.

Cette pratique a abouti à deux actions distinctes, à savoir la relégation des documents dans « Historica » ainsi que des retraits définitifs, dont le résultat est :

- Pour les collections de l'Europe de l'Est 1441 titres ont été analysés, dont 314 ont été relégués à « Historica » et 84 éliminés.
- Pour la Chine 2000 titres ont été analysés dont 1226 ont été élagués à « Historica » et 765 éliminés

### 1692 nouveaux titres de monographies

### E-collection :

La mise en ligne et la valorisation de nos publications se poursuit en vue de faciliter la consultation de nos publications tout en assurant leur préservation. A l'heure actuelle, les volumes suivants sont en ligne dans la E-collection :

- Série rouge (Publication de l'Institut suisse de droit comparé) : vols. 1 à 82 (ouvrages en entier)
- Série rouge (publication de l'Institut suisse de droit comparé) : vols. 83 à 85 (table des matières)
- Yearbook (Yearbook Of Private International Law) : de vol. I (1999) à vol. XVIII (2018) (ouvrages en entier)
- Yearbook (Yearbook Of Private International Law) : de vol. XIX (2018) à vol. XXI (2021) (table des matières)
- E-avis : nouvelle collection intégrée. Elle représente aujourd'hui 70 E-avis accessibles via notre plateforme e-collection

Les statistiques relatives à la consultation de la e-collection ont été marquées par l'utilisation d'un nouveau public, notamment en Indonésie qui représente plus que la moitié de notre utilisation (56 %) ainsi que Hong Kong (5 %).



**5763 visiteurs**

**140 places de travail individuelles**

**14 124 prêts (internes)**

**2258 prolongations de prêts**

**458 demandes de renseignement**

## Services aux usagers

Le passage de RERO à la plateforme de services swisscovery a apporté un changement majeur pour les usagers de la bibliothèque. Afin de continuer à bénéficier de nos services, ils ont dû s'inscrire en ligne auprès de la SLSP SA. Jusqu'alors nos usagers se chargeaient uniquement d'enregistrer les documents qu'ils empruntaient sur un compte anonymisé que la bibliothèque gérait ensuite pour eux. La nouvelle configuration exige d'eux un suivi plus important de leurs emprunts. Une pratique qui a nécessité un effort accru de communication tout au long de l'année.

Fort heureusement, les avantages de ce compte individuel leur ont permis de vite oublier les contraintes. Désormais, il leur est possible de voir en tout temps et à distance ce qu'ils ont empruntés à l'ISDC et dans les autres bibliothèques de swisscovery. Ils peuvent faire des demandes de prêt entre bibliothèques ou de copies sans passer par un bibliothécaire. Les copies leur sont livrées par courriel. Enfin, la liste des emprunts peut être extraites aisément de leur compte pour, par exemple, constituer la base de leur bibliographie.

Autre avantage de cette nouveauté, la possibilité d'introduire un système de prêt direct pour la période de fermeture en janvier et février 2021, couplé avec un service de copies. Cette prestation gratuite a permis aux usagers de continuer à bénéficier des collections de l'ISDC et à l'Institut de répondre à sa mission de service public. L'unique condition pour en bénéficier était de s'inscrire auprès de SLSP SA. Le prêt a été restreint aux monographies des droits nationaux de l'Europe de l'Ouest (CA), de l'Amérique du Nord (CB), du Droit international public (D), et de l'Union européenne (FA). Les copies ont été effectuées dans les limites prévues par la LDA.

En back-office, ce changement a aussi nécessité le transfert de l'entier des prêts enregistrés dans RERO sur les comptes des usagers nouvellement inscrits dans SLSP. Une opération qui a mobilisé les bibliothécaires sur plusieurs semaines et qui a représenté plus de 12 000 transactions (retours des prêts dans RERO, enregistrement des prêts dans swisscovery).

Les collections de l'Institut bénéficient d'une meilleure visibilité dans le monde académique suisse depuis l'adhésion de la bibliothèque à la SLSP SA. Les usagers inscrits dans swisscovery peuvent désormais commander directement des copies partielles d'ouvrages ou d'articles de périodiques auprès de nos services. Les commandes sont gérées entièrement dans le nouvel environnement, permettant un suivi précis et une livraison par courriel.

Le nombre de visiteurs à la bibliothèque (5763) est sensiblement le même qu'en 2020 (5796). Le nombre de prêt a augmenté, passant de 12 894 à 14 124. Des chiffres qui restent bas par rapport aux années précédant la pandémie. Le service de référence a été sollicité tant en présentiel qu'en ligne. Il a répondu à 458 questions.

### La bibliothèque de l'OFJ

La bibliothèque de l'Office fédéral de la justice (OFJ) est une structure principalement réservée à l'utilisation interne et représente un précieux instrument de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'office. Sa mission est de mettre à leur disposition les ressources documentaires nécessaires à leur activité professionnelle, ainsi que de les assister dans leurs recherches grâce à un service compétent et convivial.

Le passage à swisscovery, devenu effectif en décembre 2020, a généralement été bien accepté par les utilisatrices et les utilisateurs de la bibliothèque, qui n'ont pas eu de difficultés à s'habituer au nouvel outil de découverte, Solon, grâce à sa facilité d'utilisation et à sa clarté.

Au back office, il a fallu dans un premier temps vérifier et puis migrer dans swisscovery tous les prêts « longue durée », dont le volume est considérable en raison du type d'utilisation que les usagers font des documents. Dans un second temps, pour garantir l'opérabilité normale dans un nouvel environnement bien plus complexe, il a fallu vérifier les fonctionnalités du nouveau système en situation réelle (car les tests précédents avaient tous été faits dans un environnement simulé) et revoir l'entier des processus de traitement des documents, de l'acquisition au prêt, en passant par le catalogage avec des règles nouvelles (RDA) adoptées elles aussi lors du passage à swisscovery.

La collaboration avec les bibliothèques partenaires de l'ISDC et des tribunaux fédéraux, qui a été très intense pendant la phase préparatoire du projet swisscovery, a repris son fonctionnement normal, toutefois sous une configuration différente car le rôle de coordination du bibliothécaire-système n'existe plus comme auparavant, mais est maintenant partagé entre les partenaires selon les ressources disponibles.

Avec la pandémie qui persiste, les adaptations des services et de certains processus mises en œuvre en 2020 ont dû être maintenues. Dans ce contexte, l'abonnement souscrit en début d'année pour la BDD

Legalis s'est révélé très opportun car il a permis de garantir l'accès à distance aux grands commentaires actuels, notamment les Basler Kommentare et les Commentaires romands.

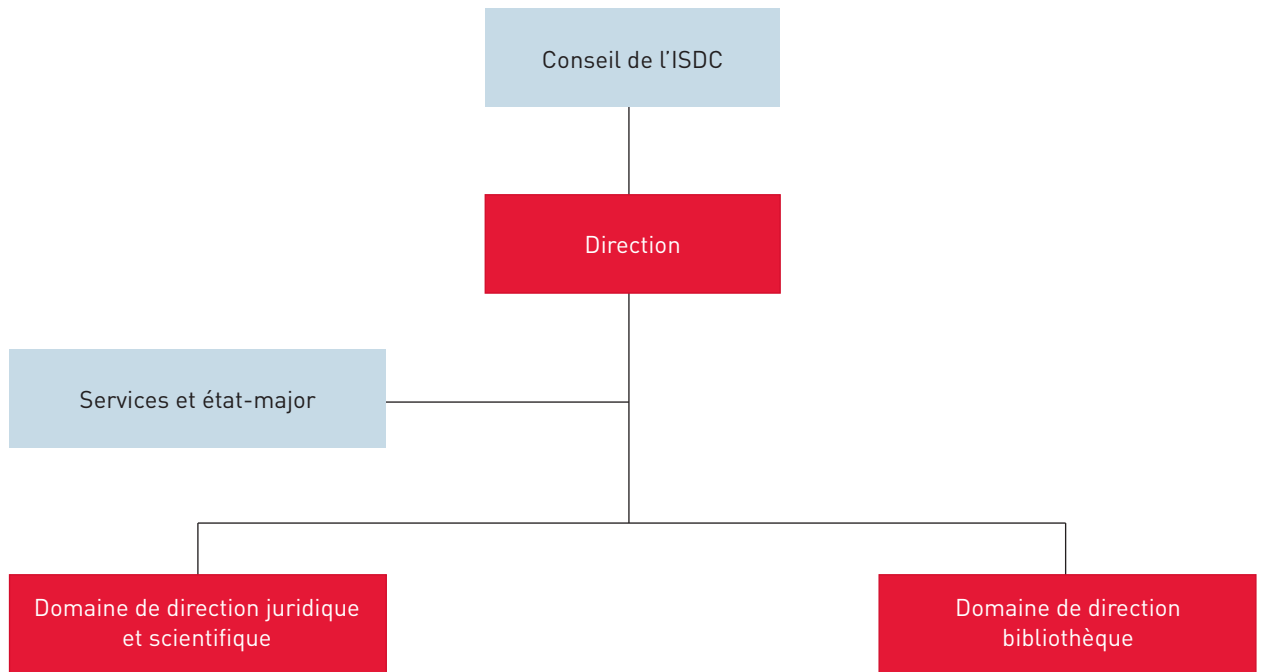
Comme les années précédentes, il a été possible de mettre à la disposition de chacun sans exception tous les documents nécessaires à l'accomplissement du travail. Nous sommes donc fiers de pouvoir dire : « Mission accomplie ! ».

Pour ce qui concerne les activités externes, la bibliothèque de l'OFJ est désormais invitée en tant que membre permanent avec voix consultative à la Conférence de la documentation de la Confédération (CDC), qui est composée d'un membre avec voix plénière par département et est coordonnée par la Bibliothèque am Guisanplatz (BiG). Il s'agit là d'une importante opportunité de suivre de près les travaux de cet organisme et d'y contribuer activement.

En fin d'année, les deux premières séances du comité d'organisation du congrès 2022 de l'Association des bibliothèques juridiques suisses (ABJS) ont eu lieu. Après une manifestation virtuelle en 2021, l'espoir de pouvoir organiser les journées 2022 en présentiel est grand. Le congrès est prévu à Berne au mois de mai et sera organisé par les bibliothèques juridiques qui ont leur siège dans la capitale.

Pour la nouvelle année 2022, la bibliothèque va se concentrer en premier lieu sur sa mission principale et mettra entre autres en œuvre tout ce qui est nécessaire pour évoluer avec son temps, en accordant une attention particulière au virage numérique.

# Organisation



## Personnel

Hors intérimaires, apprentis et stagiaires, 39 personnes étaient employées au cours de l'année 2021.

L'effectif du personnel et des postes a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 30 à 27 FTE en moyenne, en raison de postes qui n'ont pas été repourvus directement lors de départs ou de départs à la retraite.

Le domaine de direction juridique et scientifique occupe exclusivement des juristes, ainsi que deux collaboratrices administratives.

L'unité de direction Bibliothèque emploie des bibliothécaires, dont certains ont un parcours universitaire. C'est également dans ce secteur que sont formés les apprentis qui souhaitent obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'agent en information documentaire, titre protégé par la loi.

Depuis le 1er juillet 2010, les tâches relevant des domaines des ressources humaines et des finances étaient effectuées par l'Office fédéral de la justice et les centres de services du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police sur la base d'accords de niveau de service. Au 01.01.2021, l'ISDC a engagé une cheffe du personnel (taux d'occupation de 80%) qui a été formée au cours de l'année par les RH de l'OFJ. Ainsi, elle sera entièrement responsable du personnel de l'ISDC à partir du 01.01.2022. Le Service Level Agreement avec l'OFJ a pris fin au 31.12.2021 pour le domaine des RH.

Un chef des finances propre à l'ISDC a été recruté pour le 01.10.2021. Il est actuellement formé par le chef des finances de l'OFJ. Le Service Level Agreement de l'ISDC avec le secteur financier de l'OFJ prend fin au 31.12.2022.





## Politique du personnel

### Un employeur moderne

Les formes de travail au sein de l'ISDC favorisent la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Ainsi, le modèle d'annualisation du temps de travail et le travail à temps partiel largement répandu (73,2% des employés) permettent une grande flexibilité et une bonne possibilité d'adaptation aux horaires de la garde d'enfants externe, dont les frais sont même subventionnés par l'ISDC si certaines conditions sont remplies. En outre, selon la fonction, il existe depuis quelques années déjà la possibilité d'effectuer une partie du temps de travail en home office. Sur la base des expériences positives, notamment en période de crise sanitaire, l'ISR continuera à encourager systématiquement le home-office dans la mesure où il est compatible avec la fonction concernée. Les investissements nécessaires dans l'équipement technique des collaborateurs ont été lancés ; toutefois, les besoins n'ont pu être que partiellement couverts en 2021 en raison des difficultés globales de livraison.

### Part des femmes

Au cours de l'année 2021, l'ISDC employait 39 collaborateurs permanents, ce qui correspondait en moyenne à 27 postes à temps plein. Ce chiffre ne comprend pas les intérimaires, les apprentis et les stagiaires. La part des femmes dans le personnel est passée de 47,2 à 52,9% en 2021 et se situe ainsi légèrement au-dessus de la valeur cible de la Confédération (46–50%). La proportion de femmes parmi les cadres supérieurs reste inchangée à 66,7% (objectif : 27–32%) et celle des cadres moyens à 40,3% (objectif : 36–43%).

### Promotion des employés

Les collaborateurs de l'ISDC sont encouragés selon les principes de la politique du personnel de l'employeur qu'est l'administration fédérale, comme le définit juridiquement le droit du personnel de la Confédération. La direction de l'ISDC prend donc,

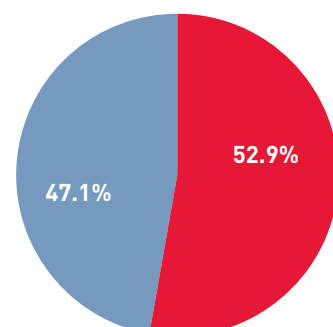
sur la base de son portefeuille de tâches selon l'article 3 LISDC, des mesures appropriées pour promouvoir les collaborateurs en fonction de leur niveau et de leur fonction. Ces mesures comprennent la fréquentation de formations et de formations continues, la participation à des colloques spécialisés ainsi que des échanges avec des experts spécialisés. Les collaborateurs de l'ISDC sont en règle générale invités à participer à des réunions scientifiques organisées par l'ISDC. En outre, l'ISDC encourage le multilinguisme, offre un environnement de travail multiculturel et promeut la diversité.

### Personnes en formation

L'institut employait une apprentie de 2e année à la fin de l'année 2021. Un autre apprenti a terminé avec succès son apprentissage de «spécialiste en information et documentation» en 2021. Au cours de l'année sous revue, une personne a effectué un stage universitaire à l'ISR.

### Engagement d'étudiants

L'ISDC offre à plusieurs étudiants de l'Université de Lausanne la possibilité de travailler comme auxiliaires à la bibliothèque ou à la réception. Les tâches consistent entre autres à mettre à jour les éditions à feuilles mobiles, à remettre les ouvrages utilisés sur les rayons en suivant le système de classement, à identifier les ouvrages mal positionnés, à donner des renseignements à la réception et au téléphone et à aider à l'organisation de conférences.



**La proportion de femmes est de 52.9%.**

## Finances

L'ISDC est géré sous la forme d'un établissement de droit public de la Confédération, doté de la personnalité juridique mais sans comptabilité propre (art. 1, al. 1, LISDC). Il fait partie de l'administration fédérale décentralisée (art 7a, al. 1, let c, OLOGA). Lui sont donc applicables à ce titre les dispositions de la loi sur les finances (LFC) et de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), ainsi que les directives et instructions de l'Administration fédérale des finances relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération (Manuel MGB+TC). Les exceptions sont réglées dans des lois ou ordonnances spécifiques (par ex. exclusion du champ d'application de l'OrgOMP, RS 172.056.15, concernant les marchés publics).

Les commentaires sur le compte d'Etat se trouvent sous (Tome 2A) :  
[www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html](http://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/staatsrechnung.html)

Les commentaires sur le budget avec plan intégré des tâches et des finances se trouvent sous (Tome 2A) :  
[www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html](http://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html)

Depuis le 01.10.2021, l'ISDC dispose à nouveau d'un poste pour la finance de 0,8 FTE sur son site à Dorigny. Certains services financiers sont toujours fournis par des prestataires internes à la Confédération (DFJP).

## Gestion des risques et SCI

En vertu de l'article 39 de la loi sur les finances de la Confédération, l'ISDC est tenu de gérer les risques et de mettre en place un système de contrôle interne (SCI). Il est soumis à cet égard aux processus de reporting ordinaires de l'administration fédérale et aux directives du Conseil fédéral.

### Gestion des risques

Les risques qui font l'objet d'une surveillance à l'ISDC sont le danger d'un accès non autorisé au réseau ou la perte d'informations sensibles, ainsi que les dommages qui pourraient être causés à l'institut, et donc à la Confédération, en raison de renseignements juridiques erronés ou d'un incendie ou d'une inondation de la bibliothèque. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour garantir la sécurité de l'information et la protection des données, d'une part, et pour maintenir et améliorer la qualité élevée des prestations de l'ISDC, d'autre part. L'ISDC accorde en outre une attention particulière à la prise de mesures visant à éviter les dommages corporels et matériels.

Sur la base des expériences faites lors de la pandémie, le risque correspondant a été reformulé. Désormais, les mesures à prendre en cas de risque d'absence d'un grand nombre de collaborateurs (quelle qu'en soit la raison) sont axées en particulier sur des considérations de continuité des activités. Il n'y a pas eu de conséquences financières importantes en 2021 et il n'y a pas lieu de les craindre.

### Gestion du contrôle interne SCI

Après la révision du SCI par l'Inspection des finances du DFJP (fin 2019), l'ISDC a mis en œuvre deux recommandations. La directive sur les signatures a été actualisée et toutes les personnes travaillant dans le domaine des achats ont signé une déclaration d'impartialité.

La troisième recommandation concerne l'actualité de la documentation SCI. Bien que les processus soient décrits à l'ISDC, il s'agit de les actualiser conformément aux directives et, le cas échéant, de décrire les risques et de les minimiser par des mesures appropriées. Avec un nouveau collaborateur pour la finance sur place depuis le 01.10.2021, la mise en œuvre de cette recommandation sera une priorité en 2022.

## Logistique, informatique et relations publiques

L'année 2021 avec une situation inchangée de pandémie a demandé de revoir plusieurs concepts aux équipes de logistique/sécurité, informatique et relations publiques.

Les conférences ont soit été organisées complètement en ligne et, de celles-ci, certaines ont été enregistrées et éditées, d'autres ont été hybrides pour permettre de limiter le nombre de personnes dans nos locaux. Il est très intéressant de constater qu'avec ce système, la diversité géographique de notre public s'est considérablement diversifiée.

Au niveau de l'informatique, les possibilités de travail à distance ont été revues ; il fallait par exemple améliorer les possibilités de consultation de certains sites de bases de données juridiques depuis le domicile, ainsi que de certaines applications administratives. En ce qui concerne la sécurité informatique, nous avons poursuivi le travail avec nos différents partenaires, que ce soit pour le site web avec des analyses périodiques de la sécurité ou pour le réseau interne ; dans ce dernier cas, la protection contre les rançongiciels a été mise à jour.

Nos locaux se sont également à chaque fois adaptés aux changements des normes préconisées et les équipes ont, à plusieurs reprises, fait le nécessaire pour que chaque changement soit le plus rapidement mis en place et que le public en soit informé.

Concernant le bâtiment, il y a eu un changement des vitrages, notamment de la verrière de la bibliothèque, ce qui a demandé l'intervention d'une grue et de passablement d'organisation. La remise aux normes des coursives d'évacuation à l'extérieur du bâtiment a également été organisée au cours de cette année.

Les mesures d'accueil personnalisées par le Welcome Center ont pu reprendre presque normalement, cependant chaque arrivée a demandé une organisation supplémentaire pour s'assurer que les mesures en vigueur en Suisse pouvaient être respectées par nos chercheurs étrangers.



## Le personnel de l'ISDC

### Direction

CHRISTINA SCHMID,  
Directrice

LUKAS HECKENDORN URSCHELER,  
Directeur adjoint, co-responsable de  
domaine de direction scientifique-juridique

KRISTA NADAKAVUKAREN SCHEFER,  
Vice-Directrice, co-responsable de domaine  
de direction scientifique-juridique

### Etat-major de Direction, logistique, informatique et relations publiques

CHANTAL BERGER,  
Réceptionniste

ALEX FALLET,  
Spécialiste technique

CHRISTOPHE GENOUD,  
Responsable logistique

LUDOVIC GULLO,  
Auxiliaire réception et bibliothèque

BARBARA HERENTREY,  
Cheffe du Personnel (nouvelle collaboratrice  
depuis le 01.01.2021)

MARIE-LAURE LAURIA,  
Collaboratrice relations publiques

GREGOIRE MATTHEY JUNOD,  
Auxiliaire réception et bibliothèque  
(départ le 31.12.2021)

LAURENT MAZENAUER,  
Responsable finances et controlling  
(nouveau collaborateur depuis le 01.10.2021)

CHRISTIAN PLASCHY,  
Adjoint de direction (départ le 31.08.2021)

MARIE PAPEIL SANCHEZ,  
Responsable des relations publiques

MARIE SCHMIDHAUSER,  
Auxiliaire réception et bibliothèque

DOMINIQUE REY,  
Responsable informatique

JESSICA ZBINDEN,  
Auxiliaire réception et bibliothèque

### Domaine de direction juridique et scientifique

FABIAN BRAND,  
Conseiller juridique, ordres juridiques  
germanophones (remplacement maternité  
depuis le 01.08.2021)

JOHN CURRAN,  
Conseiller juridique, Common Law

KAREN DRUCKMAN TOPAZ,  
Droit américain et Common Law (départ en  
retraite le 31.03.2021)

MONICA DURSTBERGER,  
Secrétaire service juridique (nouvelle colla-  
boratrice depuis le 01.05.2021)

KARIM EL CHAZLI,  
Conseiller juridique, droits arabes et  
islamiques

INESA FAUSCH,  
Conseillère juridique, ordres juridiques  
de l'Europe de l'Est

JOHANNA FOURNIER,  
Conseillère juridique, ordres juridiques  
germanophones

OLIVIER GAILLARD,  
Conseiller juridique, droit privé suisse (nou-  
veau collaborateur depuis le 01.10.2021)

FRANÇOISE HINNI,  
Secrétaire service juridique

ANNE-GRACE KLECZEWSKI,  
Conseillère juridique, ordres juridiques  
du Benelux

RODRIGO POLANCO LAZO,  
Conseiller juridique, droits hispanophones  
et lusophones

ILARIA PRETELLI,  
Conseillère juridique, droit italien

MARTIN SYCHOLD,  
Conseiller juridique, Common Law et ordres  
juridiques mixtes, chef suppléant

CAROLE VIENNET,  
Conseillère juridique, ordres juridiques  
francophones

HENRIK WESTERMARK,  
Conseiller juridique, ordres juridiques  
scandinaves

GABRIELE ZURKINDEN,  
Secrétaire service juridique (départ en  
retraite le 31.05.2021)

JONAS RATZE,  
Apprenti AID (départ après réussite de son  
apprentissage le 31.07.2021)

SADRI SAIEB,  
Chef bibliothèque (départ le 31.01.2021)

ALESSIA SALLAHU,  
Apprentie AID

WEILING TANG,  
Bibliothécaire, catalogage et développement  
collections

FLORENCE WAEBER,  
Bibliothécaire, acquisitions

MARKO VESELINOVIC,  
Catalogage et développement collections

FLORE WAGNIERES,  
Service des acquisitions et des ressources  
continues (départ le 31.03.2021)

## Bibliothèque

MICHELE BACCHERASSI,  
Bibliothécaire spécialisé. Services au  
public et aux partenaires. Responsable  
Bibliothèque OFJ Berne

BORIS BEER,  
Chef de projet Institutions Fédérales

JULIEN CHEVALLEY,  
Bibliothécaire, catalogue et développement  
collections

NATHALIE MATTHEY,  
Cheffe bibliothèque et cheffe service  
acquisitions et ressources continue  
(à partir du 01.07.2021)

MOSTAPHA NAJEM,  
Chef du service du développement des  
collections et responsable de la formation  
professionnelle

CÉLINE PORRET,  
Bibliothécaire, acquisitions et ressources  
continues

Les rapports annuels de l'Institut suisse  
de droit comparé sont également  
disponibles en ligne :

**[www.isdc.ch/fr/isdc/rapports-annuels](http://www.isdc.ch/fr/isdc/rapports-annuels)**

**Impressum**

**Contribution:** Lukas Heckendorn Urscheler, Krista Nadakavukaren, Michele Baccherassi, Barbara Herentrey, Marie-Laure Lauria, Nathalie Matthey, Laurent Mazenauer, Mostapha Najem, Marie Papeil Sánchez, Dominique Rey

**Coordination & Layout:** Renata Hubschmied **Sélection des photos:** Marie Papeil Sánchez

**Relecture linguistique:** Françoise Hinni